

SYNERGIE MONEGASQUE :
**REACTION A L'ANNONCE D'UNE REFORME DES
RETRAITES.**

Depuis 10 ans les responsables de la C.A.R prévenait le Conseil National que sur la base des actuaires, le régime des retraites seraient déficitaires en 2010 et ce fut le cas.

On ne peut qu'apprécier toutes les tentatives du Gouvernement Princier pour rechercher un consensus entre les partenaires sociaux ; l'Union des Syndicats considéraient en décembre 2010 qu'il n'était « *pas question de revoir le régime des retraites* », et en décembre 2011 qu'il « *fallait faire payer les patrons* ».

Incontestablement, le nombre d'actifs qui cotisent a diminué, le régime est déficitaire depuis 2009 ce qui ne semble pas conjoncturel mais récurrent, le fond de réserve est utilisé pour couvrir le déficit du régime de l'activité générale, ce qui est imprudent.

Il y a donc 2 solutions :

- Soit, attendre et utiliser les moyens du fond de réserve, pour compenser le déficit,
- Soit prendre des « *mesures de préservation du régime* » qui sont inévitables et donc des dispositions pour supprimer le déficit, et pour cela, il y a 3 positions :
 - Diminuer le point de retraite, ce qui n'est pas acceptable à l'égard des retraites car ça diminuerait leur pouvoir d'achat.
 - Reculer le départ de l'âge à la retraite, ce qui ne serait pas raisonnable puisqu'à Monaco l'âge légal de la départ à la retraite est déjà fixé à 65 ans, bien que la pension puisse être anticipée et faire valoir ses droits à 60 Ans.
 - Augmenter le taux de la cotisation patronale (de 6 ;15% actuellement), soit en faisant contribuer les patrons uniquement, soit en demandant un effort aux employeurs et aux salarié.

SYNERGIE MONEGASQUE apprécie que le Gouvernement assume l'urgence d'une réforme des retraites, avant que la situation déficitaire s'aggrave.

Il n'est plus possible de rester dans l'impasse au prétexte de ne vouloir décevoir, ni les patrons, ni les salariés, ni les retraités.
Ne rien faire, c'est décaler dans le temps la faillite du régime

Donc,

L'USM et l'Union des retraités ne veut pas de réforme,

La Fédération Patronale défend l'idée d'un effort partagé équitablement entre entreprises, salariés et retraités.

Le Gouvernement va préparer un projet de loi avec, affirme t il, « *des mesures équilibrées et justes* ».

Les positions de SYNERGIE MONEGASQUE sont les suivantes :

- Maintenir le **système par répartition** des retraites du secteur privé.
- **Conserver** au moins **6 années de fond de réserve.**
- **Ne pas diminuer le point de retraite.**
- **Effort partagé entre entreprises et salariés :**
hausse de la cotisation des employeurs de + 1%, soit 7,15 au lieu de 6,15%, alourdissant les charges des entreprises
et **augmentation de la cotisation salariale de 1%**, diminuant malheureusement le salaire net.
- **Dissociation de l'évolution de la valeur du point et de celle du salaire de base.**

Nous sommes cependant conscient que ces dispositions ne constitueraient qu'une **solution provisoire pour gérer le problème du déficit à long terme.**

Il faudra malheureusement **appliquer de nouvelles hausses** en tenant compte de **l'évolution ou de la diminution des actifs...**

FEVRIER 2012.